



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 OCTOBRE 2016**

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE,

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIIN, M. Dominique THENAULT, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Manuela CHARTIER à M. Dominique DESSAGNES, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO à M. Dominique THENAULT

Absents excusés : M. Michel TATIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Bernard GILBERT,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 Septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Convention de télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le représentant de l'Etat.

Le Conseil Communautaire a pris note que le Groupement d'Intérêt Public RECIA est désigné comme opérateur de mutualisation.

2 – RESSOURCES HUMAINES

2.1 Vacations pour l'intervention d'un psychologue dans le cadre des animations du RAM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, recrute un psychologue vacataire sur le relais d'assistantes maternelles avec une intervention fixée à 10 heures (soit 5 séances de 2 heures chacune), dans le cadre d'une animation sur les pratiques professionnelles des assistantes maternelles.

3 – AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

3.1 Signature d'une convention de mutualisation de service pour l'instruction des autorisations du droit des sols entre la Communauté de Communes des Portes de Sologne et la Commune de Nouan-le-Fuzelier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

4 – ECONOMIE

4.1 Développement économique – animation du territoire – Forum des entreprises de Sologne

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions pour participer à l'organisation du forum des entreprises de Sologne, pour un financement de 5 000 € pour l'année 2016 et de 7 500 € (prévisionnel et hors mécénat) pour l'année 2017.

5 – FINANCES

5.1 Mise en place d'une autorisation de programme pour le réaménagement des locaux techniques du complexe aquatique du Cosson.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide l'ouverture de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative au réaménagement des locaux techniques du complexe aquatique du Cosson.

Numéro AP	Opération	Montant de l'AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018
P201601	Réaménagement des locaux techniques du complexe aquatique du Cosson	1 200 000 €	60 000 €	1 000 000 €	140 000 €

5.2 Fermeture du complexe aquatique – compensation financière accordée aux usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le principe de remboursement des usagers des activités du complexe aquatique dans la limite de 50 000 €.

5.3 Décision modificative n°1 au budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 du budget principal de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Dépenses de fonctionnement	-99 190,00 €	Recettes de fonctionnement	-99 190,00 €
Dépenses d'investissement	- €	Recettes d'investissement	- €

5.4 Décision modificative n°1 au budget annexe Prestations de Services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 du budget annexe Prestations de services.

Dépenses de fonctionnement	+ 1 800,00 €	Recettes de fonctionnement	+ 1 800,00 €
Dépenses d'investissement	- €	Recettes d'investissement	- €

La Ferté Saint-Aubin, le 12 octobre 2016
Le Président,
Jean-Paul ROCHE

